



## Commune d'Abriès-Ristolas

### Réunion du Conseil Municipal Séance du 8 Mars 2021 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille vingt et un, le 8 mars à 18h00, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Abriès-Ristolas.

**Date de convocation** : 2 mars 2021

**Étaient présents** : Nicolas Crunchant, Marie-Hélène Farouze, Florent Buès, Joël Gauche, Carine Audier-Merle, Alexandre Rénié, Nicolas Tenoux, Philippe Ribot, Pauline Roux, Dominique Lepas, Emmanuel Miegge, Chrystelle Cerutti, Florian Bourcier, Charles Lacroix.

**Était absent excusé avec remise de pouvoir** : Philippe Boulet a donné pouvoir à Joël Gauche.

**1 - Secrétaire de séance** : Alexandre Rénié

Le maire présente l'ordre du jour.

**2 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2021** :

Le compte-rendu de séance du 22 février 2021 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

**3 - Vote des comptes administratifs et affectations des résultats de l'année 2020** :

**4 - Approbation des comptes de gestion de l'année 2020** :

Le 1<sup>er</sup> Adjoint présente les comptes administratifs 2020 des trois budgets communaux (budget général, budget du camping de Valpréveyre et budget de la régie de transports du Queyras).

Les comptes administratifs sont conformes aux comptes de gestion établis par la Trésorière, receveur municipal à la Trésorerie de Guillestre.

Il propose d'affecter les résultats de fonctionnement pour chacun des budgets comme exposés dans le tableau ci-après.

Le Maire sort de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion 2020 puis les comptes administratifs 2020 du **budget général de la Commune d'Abriès-Ristolas, du budget du Camping de Valpréveyre et du budget de la Régie de transports du Queyras** ainsi que l'affectation des résultats tels qu'exposés dans le tableau ci-après.



## Commune d'Abriès-Ristolas

COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS - RESULTATS AU 31-12-2020									
	RESULTAT D'INV 2019 APRES FUSION BUDGET GENERAL ET BUDGET EAU	Excédent de fonctionnement 2019 reporté en fonctionnement sur 2020	Résultat d'exécution de l'année 2020 ABRIES-RISTOLAS	Résultat de clôture de l'année 2020 ABRIES-RISTOLAS	Excédent de fonctionnement 2020 affecté à l'inv sur 2021	Excédent de fonctionnement 2020 reporté en fonctionnement sur 2021			
BUDGET GENERAL	- 13 177,62 €	- €	DEFICIT INVEST EXCEDENT INVEST 53 973,86 €	DEFICIT INVEST EXCEDENT INVEST 40 796,24 €					
			DEFICIT FONCT EXCEDENT FONCT 253 533,47 €	DEFICIT FONCT EXCEDENT FONCT 287 002,23 €	272 002,23 €	15 000,00 €			
			SOUS-TOTAL DEFICIT INVEST 307 507,33 €		327 798,47 €				
BUDGET CAMPING (VPV)	- 6 234,09 €		EXCEDENT INVEST DEFICIT FONCT 41 280,20 €	EXCEDENT INVEST DEFICIT FONCT 35 046,11 €					
			EXCEDENT FONCT DEFICIT FONCT 15 680,28 €	EXCEDENT FONCT DEFICIT FONCT 21 575,33 €	- €	21 575,33 €			
			SOUS-TOTAL DEFICIT INVEST 56 960,48 €		56 621,44 €				
BUDGET REGIE TRANSPORT			EXCEDENT INVEST DEFICIT FONCT 1 463,00 €	EXCEDENT INVEST DEFICIT FONCT 2 022,48 €					
			EXCEDENT FONCT SOUS-TOTAL 1 463,00 €	EXCEDENT FONCT SOUS-TOTAL 2 022,48 €	- €	2 022,48 €			
					272 002,23 €	38 597,81 €			
			ABRIES-RISTOLAS	ABRIES-RISTOLAS					
			TOTAL GENERAL 365 930,81 €		386 442,39 €				
			dont investissement						
			dont fonctionnement						
			Résultat d'exécution de l'année 2020	Résultat de clôture de l'année 2020					



## Commune d'Abriès-Ristolas

### 5 - Vote des cotisations et subventions au titre de l'année 2021 :

N'ayant pas reçu à ce jour l'ensemble des données relatives aux montants des cotisations, ce point est reporté à une prochaine séance.

Monsieur le Maire expose ensuite au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par différentes Associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer les subventions suivantes au titre de l'année 2021 :

#### Subvention de fonctionnement au CCAS : 5 000,00 € (par 15 voix pour)

Philippe RIBOT, Charles LACROIX et Marie-Hélène FAROUZE étant membres de l'association Musi'queyras quittent la salle et ne prennent pas part au vote lors du vote de la subvention à Musi'queyras.

#### Subventions de fonctionnement aux associations :

- Centre de loisirs Les Renardeaux-----	:	5 333,00 € (par 15 voix pour)
- Coopérative scolaire Abriès-Ristolas-----	:	1 000,00 € (par 15 voix pour)
- Anim' Abriès-----	:	21 650,00 € (par 14 voix pour et 1 abstention)
- Musi'Queyras-----	:	8 000,00 € (par 12 voix pour et 3 abstentions)
- Amicale des Sapeurs-Pompiers du Queyras	:	200,00 € (par 14 voix pour et 1 abstention)
- R.A.S.E.D-----	:	70,00 € (par 15 voix pour)
- Secours populaire-----	:	200,00 € (par 15 voix pour)
- Secours catholique-----	:	200,00 € (par 15 voix pour)
- Le souvenir Français-----	:	150,00 € (par 13 voix pour, 1 contre et 1 abstention)
- Maîtres-chiens d'avalanche-----	:	150,00 € (par 15 voix pour)
- Association Refuge Solidaire-----	:	200,00 € (par 12 voix pour et 3 abstentions)
<b>Total -----</b>	<b>:</b>	<b>37 153,00 €</b>

### 6 - Inscription à l'état d'Assiette des coupes de bois inscrites pour 2022 (coupes proposées, coupes supprimées ou reportées) :

Monsieur le Maire expose le courrier de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2022 en forêts communales relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 15 voix pour :

**Approuve** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-après,

**Demande** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2021 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,



## Commune d'Abriès-Ristolas

**Précise** la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation, pour les coupes inscrites,

**Approuve** les reports et les suppressions des coupes de l'année 2022 présentés ci-après.

**Autorise l'ONF** à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2022, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

### ETAT D'ASSIETTE :

#### Coupes proposées :

Parcelle	Type de coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination prévisionnelle	
								Délivrance (m <sup>3</sup> )	Vente (m <sup>3</sup> )
ABRIES-RISTOLAS - Abriès									
83.i	JA	540	15.38	Réglée	2022	2022	2022		X
ABRIES-RISTOLAS - Ristolas									
11.i	IRR	990	16.02	Réglée	2022	2022	2022		X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

#### Coupes reportées ou supprimées :

Parcelle	Type de coupe <sup>4</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface (ha)	Réglée/ Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>5</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>6</sup>	Destination prévisionnelle	
								Délivrance (m <sup>3</sup> )	Vente (m <sup>3</sup> )
ABRIES-RISTOLAS - Abriès									
92.i	MEL	1780	21.45		2022	SUPP			
69.i	JA	900	14.46		2022	SUPP			

Motif des coupes proposées en report ou suppression : Aucun projet de desserte.



## Commune d'Abriès-Ristolas

### **7 - Vente de coupe en bois façonnés (bois issus des parcelles 29 et 82 de la forêt communale déléguée d'Abriès – Bois de l'Issartin canton de l'ubac de Valprévèyre) :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 29 & 82 de la forêt communale déléguée d'Abriès Bois de l'Issartin canton de l'Ubac de Valprévèyre.

L'Office National des Forêts propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés. Une partie des bois issus de ces coupes seront mis en vente sous forme de contrats d'approvisionnements négociés par l'Office National des Forêts (ventes groupées). Les autres produits seront vendus sous forme de prévente et au gré à gré.

L'Office National des Forêts assumera le rôle de donneur d'ordre pour l'exploitation des coupes.

La mise en œuvre de ce dispositif fera l'objet d'une convention dite de vente et exploitation groupée, engageant les deux parties pendant la durée nécessaire à l'exploitation de la coupe.

Cette décision est approuvée à l'unanimité

### **8 - Autorisation au Maire à signer une convention avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de fourniture d'électricité souscrit pour une année auprès de Engie, suite à la consultation lancée en novembre 2020, viendra donc à son terme le 31 décembre prochain. Il convient d'ores et déjà de prévoir la passation d'un nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Pour ce faire, il propose d'intégrer l'appel d'offre qui sera lancé par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Cette proposition présente les avantages de nous exempter de la constitution d'un appel d'offre techniquement complexe et de garantir un prix de fourniture optimisé car attribué sur un volume important et pour une durée de 3 ans. Il précise que le choix nous est donné entre de l'électricité d'origine « standard » ou dite « verte ». Une troisième option dite « électricité à haute valeur environnementale » n'est pas retenue eu égard au regard du surcoût qu'elle induirait (de 15 % à 20 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention afin d'adhérer au dispositif d'achat groupé mis en place par l'UGAP.

### **9 - Question diverses :**

**9.1 Retour des représentants de la Commune auprès des diverses instances intercommunales (Communauté de Communes, Syndicat Mixte des Stations du Queyras, etc...) :**

**9.2 : Réfléchir sur les petits travaux à faire sur la commune.**

La séance est levée à 20H15.

Signature : Nicolas CRUNCHANT, Maire d'Abriès-Ristolas

